

Motion du 22 mai 2023 de Mmes et MM. Manuel Zwyszig, Christel Saura, Pascal Holenweg, Olivia Bessat-Gardet, Dorothée Marthaler Ghidoni, François Mireval, Vincent Milliard, Bernard Delacoste, Yves Herren, Luc Barthassat, Léonore Baehler et Fabienne Aubry-Conne: «Pour des navettes gratuites en ville de Genève».

(renvoyée à la commission des finances
par le Conseil municipal lors de la séance du 29 novembre 2023)

PROJET DE MOTION

Vu sa situation géographique à l'extrémité sud du Léman et la densité de son agglomération, répartie sur deux cantons suisses et deux départements français, la ville de Genève est confrontée à une utilisation intensive et à une gestion complexe de son réseau routier. La présente motion propose une piste de solution pragmatique, économique et réaliste aux habitants, artisans, commerçants et visiteurs de la ville, pour autant qu'elle soit concrétisée en bonne intelligence avec les autorités cantonales et fédérales compétentes en la matière.

Considérant:

- l'arrêt du Tribunal fédéral 1C_393/2022 du 31 mars 2023, dont le considérant 4 rappelle qu'une gratuité partielle des transports publics est conforme à l'art. 81a al. 2 de la Constitution fédérale;
- la possibilité qu'ont les communes suisses d'offrir des lignes de transports publics gratuites, à l'instar de ce qui se fait à Verbier (VS) ou à Engelberg (OW);
- la possibilité qu'ont les hôtels genevois de faire des navettes gratuites et régulières, par exemple depuis l'aéroport;
- l'existence d'un nombre limité de lignes de transports publics dont tous les arrêts se situent sur le territoire communal;
- la nécessité d'encourager au transfert modal les personnes qui habitent ou visitent la ville en leur offrant des solutions de transport gratuites pour accéder aux hôpitaux, aux centres historique et commerçant, ainsi qu'aux gares et aux parkings relais de la ville;
- l'absence de transports collectifs parcourant le U lacustre,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à prendre contact avec la direction du Département cantonal de la santé et des mobilités et, si besoin, l'Office fédéral des transports pour clarifier les modalités techniques et juridiques de mise en place, pour la commune, de services de navettes gratuites sur son territoire, comme le font actuellement les communes de Verbier (VS) ou Engelberg (OW);
- à demander à la direction des Transports publics genevois (TPG) une offre pour un service de navettes gratuites sur le modèle des lignes 35 et 36;

- à demander à la direction des Mouettes genevoises SA une offre pour un service de navettes gratuites sur le modèle des lignes M1, M2, M3 et M4;
- à chiffrer et évaluer la faisabilité d'un service de navettes gratuites supplémentaire reliant le P+R de Genève-Plage à celui de Sécheron, en passant par le U lacustre, avec quelques arrêts stratégiques (par exemple: plage des Eaux-Vives, Jet d'eau, Horloge fleurie, Bains des Pâquis);
- à explorer et à chiffrer d'autres navettes gratuites reliant les haltes et gares CEVA et les différents P+R à l'orée du territoire communal avec les zones touristiques et commerçantes de la ville;
- à approcher les communes voisines, l'Association des communes genevoises, les autorités cantonales, la Fondation Genève Tourisme & Congrès et la Fondation des Parkings pour évaluer des pistes de cofinancement et de collaboration;
- à proposer au Conseil municipal un projet de délibération mettant en œuvre cette motion.

Annexe: Plan des navettes gratuites proposées

